

## **PV DE LA RENCONTRE DE CONSTITUTION DE LA COORDINATION DE L'AMCDD DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL**

La rencontre a lieu le samedi 18 février 2017 à 15h, au siège de l'ANAP situé au Bd. Mohammed VI. Une cinquantaine d'associations environnementales, membres de l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) ou ayant exprimé leur souhait de rejoindre l'Alliance ont été invitées à cette rencontre par le comité d'organisation mandaté par l'AMCDD et composé de Messieurs Mohammed Semmaa (du Comité de pilotage), Ahmed Boumediene (président du CMED d'Ahfir) et El Hassan Talbi (président de l'ANAP). Les démarches administratives de préparation à la rencontre ont été faites par l'ANAP dans le cadre de son programme d'action visant la structuration et l'habilitation du tissu associatif de la région de l'Oriental. Une vingtaine d'associations ont participé à la rencontre (voir liste ci-jointe).

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- ✓ Ouverture et cadrage de la rencontre ;
- ✓ Présentation générale sur l'AMCDD (définition, missions, organisation régionale et nationale, vision, perspectives, etc.) ;
- ✓ Discussion ouverte ;
- ✓ Constitution du comité de coordination régional.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres associatifs présents, ces derniers ont été invités à présenter brièvement leurs structures respectives. Par la suite, monsieur Talbi qui a présidé la réunion au nom du comité d'organisation, a demandé l'avis des participants quand à l'ordre du jour

proposé. Après accord de toutes les associations sur l'O.J. tel qu'il a été proposé, le premier point a été abordé.

Pour cadrer la réunion, un aperçu a été donné sur le rôle constitutionnel des associations de la société civile et l'importance de se constituer en alliance offrant une plate forme de collaboration, d'échange, de partage d'expériences et de développement de projets communs avec mutualisation des moyens. Après la précision de l'objet de la rencontre, l'importance de la création d'une coordination régionale de l'AMCDD à l'instar des autres régions du royaume a été soulignée.

Avant de faire une présentation de l'AMCDD, Monsieur Talbi a précisé que Mr. Semmaa qui devrait faire cette présentation a eu un empêchement et il était injoignable. En guise d'introduction, il a rappelé le cadre général et les circonstances qui ont abouti à la création de l'AMCDD et en particulier la participation à la COP 21 en France en 2015, puis la contribution aux préparatifs de l'organisation de la COP22 par le Maroc en 2016. En utilisant les documents envoyés par le Coordinateur Général de l'AMCDD, un aperçu a été donné sur la structuration de l'Alliance (Comité d'Orientation et d'Evaluation, Comité de Pilotage, Commissions thématiques, etc.), avec un retour sur la charte pour rappeler ses principaux points et les missions de l'Alliance et les perspectives. La proposition du règlement intérieur a été également parcourue dans ses principales lignes.

Après une pause café qui a permis aux participants d'échanger en petits groupes et de mieux se connaître, les travaux de la rencontre se sont poursuivis avec la présentation des domaines d'actions de chaque association présente. Le but de cet échange était de faire l'inventaire des champs d'action des associations en relation avec les thématiques abordées par l'AMCDD. Les champs d'action des associations présentes sont variés : la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (en particulier les jeunes), la protection de l'environnement et du patrimoine naturel, la préservation de la biodiversité, le plaidoyer, l'économie verte, l'écotourisme, le littoral et la mer, le reboisement, l'eau, les énergies renouvelables, etc.

Une discussion a été ouverte par la suite pour la formation de la coordination régionale. Un accord a été trouvé pour une représentativité par province en

(probablement à cause de l'éloignement d'Oujda). Ainsi, le Comité de coordination constitué est formé des représentants des associations suivantes (regroupées par province) :

**Oujda** : Association Nature et Patrimoine (ANAP), Association Citoyen & Environnement de l'Oriental (CEO) et Association Yes Green Maroc.

**Berkane** : Club Marocain pour l'Environnement et le Développement (CMED) d'Ahfir.

**Nador** : Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) de Nador.

**Jerada** : Association Zraig pour le Développement et la Coopération de Guenfouda.

L'association des Hauts Plateau pour le Développement, ayant manifesté son intérêt, a été proposée pour la province de **Bouarfa-Figuig**. Le comité de coordination devrait être complété par des représentants des autres provinces non représentées (Driouch, Guercif et Taourirt).

Après discussion de la question de la coordination du Comité constitué, les représentants associatifs ont proposé Mr. Talbi qui a accepté d'assurer la responsabilité de coordination provisoirement de manière à assoir le Comité et de le consolider. Certaines questions soulevées à propos de la charte et du règlement intérieur de l'AMCDD devraient être abordées lors de la première réunion du Comité.

L'objectif de la rencontre étant atteint, sa clôture a eu lieu vers 17h30.

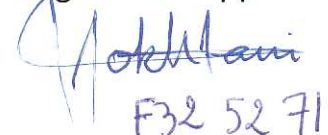
Oujda, le 18 février 2017

Ouafae El Hachemi & Ouafae Mokhtari

F459047



Chargées du Rapport



F32 52 71